

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoirs : 2

Pour 15

Contre /

Abstention /

Date de convocation :

08/09/2026

Date d'affichage :

21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)

Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/108 : Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la mesure recyclage foncier du Fonds vert pour le projet de « Réhabilitation de l'ancienne cure de Peisey dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat partagé »
(Norm C.L. 7.5)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par la commune sur la plateforme « démarches simplifiées » en date du 25 avril 2025, sous la référence 18610776 et mise à jour en date du 16 juin 2026,

Vu le projet de convention attributive de subvention « fonds vert » relative au projet de « Réhabilitation de l'ancienne cure de Peisey dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat partagé », portant sur la mesure recyclage foncier, édition 2026,

Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne cure de Peisey dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat partagé :

Le projet porte sur la réhabilitation de l'ancienne cure de Peisey, bâtiment patrimonial situé au cœur du village et désaffecté depuis plusieurs années, afin de créer un habitat partagé à vocation sociale et inclusive.

Cette opération vise à répondre aux besoins locaux en matière de logement, à renforcer la mixité sociale et à maintenir une population permanente au sein du village par la création de logements sociaux dans un secteur soumis à une forte pression foncière.

La réhabilitation de ce bâtiment existant s'inscrit également dans une démarche de sobriété foncière et de revitalisation du bâti ancien, par la reconversion du bâtiment de la cure, constituant une friche historique.

Le projet présente par ailleurs une ambition énergétique forte, avec la volonté d'améliorer significativement les performances du bâtiment dans le cadre de sa réhabilitation.

Ainsi, le projet répond pleinement aux objectifs de transition écologique et d'adaptation des territoires de montagne.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention au titre de la mesure recyclage foncier du Fonds vert, édition 2026, ainsi que le plan de financement ci-annexés,

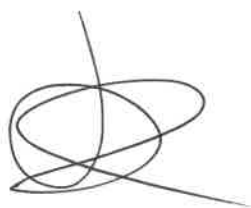
Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention attributive de subvention au titre de la mesure recyclage foncier Fonds vert ci-annexé, ainsi que son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout avenant et toutes pièces afférentes à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

